Tel était le premier mémoire qui fut communiqué à l'hon. président du conseil. O'était une proposition que faisait le gouvernement à l'hon. président du conseil, et par laquelle le premier s'engageait, immédiatement après cette session, à être prêt à prendre des mesures pour obtenir une confédération de toutes les provinces, et dans le cas où ce projet manquerait, à présenter à la session suivante, c'est-à-dire à celle-ci, un projet pour la confédération des deux Canadas, avec des dispositions permettant aux provinces maritimes d'entrer dans cette union lorsqu'elles le jugeraient à propos; mais cette proposition ne fut pas acceptée, et un autre mémoire fut transmis à l'hon. président du conseil. Voici le texte de ce Lémoire :--

"Le gouvernement est prêt à s'engager à présenter une mesure, à la prochaine session, pour faire disparaître les difficultés existantes en introduisant le principe fédéral en Canada, accompagnée d'une dispesition qui permettra aux provinces maritimes et au territoire du Nord-Ouest, de s'incorporer dans le même système de gouvernement."

Voilà ce à quoi le gouvernement s'était engage. La première proposition, à l'effet d'ouvrir des négociations pour une confédération avec les provinces inférieures, fut rejetée par l'hon. président du conseil, mais il consentit à entrer dans le gouvernement, à la condition qu'il serait prêt à présenter, à cette session, une mesure à l'effet de faire disparaître les difficultés existantes en introduisant le principe fédéral dans le gouvernement du Oannda, et contenant certaines dispositions en vertu desquelles les provinces maritimes seraient à même d'entrer par la suite dans cette union. Tello est la mesure que le gouvernement a promise; telle est la mesure que les hon. messieurs de l'autre côté ont dit qu'ils seraient prêts à présenter à la legislature pendant cette session. Mais au lien de cette mesure, tout le projet a été change. (Ecouter! écouter!)

L'Hon. M. GALT—Lises le reste du

L'HON. A.A.DORION-Onn'y trouve rien concernant l'engagement alors pris par le gouvernement. (Ecoutes! écoutes!) U'est une promesse distincte et positive faite par les honmessieurs en cette chambre, c'est-à-dire, qu'à cette seasion du parlement ils présenteraient une mesure pour la confédération des deux Canadas, laissant à l'option des autres provinces d'en faire partie. (Ecoutes! écoutes!)

Voici ce qui se trouve à la fin du mémoire :

"Et le gouvernement cherchera, en envoyant des représentants aux provinces inférieures et en Angleterre, à gagner l'assentiment des intérêts, qui sont bors du contrôle de notre législation, à la mesure qui permettra à toute l'Amérique Britannique du Nord de s'unir sous une législature générale basée sur le principe fédéral."

Par ces explications, nous voyons qu'une mesure pour la confédération de toutes les provinces ne convenait pas à l'hon. président du conseil ni au parti libéral du Haut-Canada, que cette proposition fut rejetée par lui et par son parti comme ne pouvant remédier à nos difficultés, et qu'une autre mesure fut acceptée par lui à l'effet d'appliquer le principe fédéral au gouvernement des deux Canadas; et afin d'assurer à cette mesure des adhésions au dehors du contrôle du gouvernement de ce pays, des délégués furent envoyés auprès des gouvernements des provinces inférieures pour les engager à entrer dans cette union. Eth bien! M. l'ORATEUR, force m'est de dire, que si les hon. messieurs de l'autre côté n'avaient pas manqué à leur engagement, s'ils avaient présenté à la chambre la mesure qu'ils promirent alors, ils nous nuraient au moins épargné l'humiliation d'avoir vu le gouvernement se mettre à genoux pour demander à la petite Ile du Prince-Edouard d'entrer dans cette union. et pour supplier ensuite la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick de nous délivrer de nos difficultés ; ils nous auraient en même temps épargné la honte de voir ces supplications et la corruption exercée partout, sous la forme de subventions au Nouveau-Brunswick, à Terreneuve et au chemin de fer intercolonial, repousées par ceux qui en étaient l'objet. Le Canada fut au moins resté dans une position digne; il n'eut pas subi la honte de voir rejeter avec indignation les offres faites par son gouvernement au peuple des provinces inférieures. L'hon. procureur-général du liaut-Canada dit que le projet de confédération a obtenu l'adhésion des gouvernements de toutes les provinces, mais où sont aujourd'hui ces gouvernements? Où est le gouvernement du Nouveau-Brunswick? Où est celui de l'Ile du Prince-Edouard? (Ecoutes! écoutes!) Quant au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, il s'est engagé à soumettre le projet à sa législature, mais nous savons bien qu'il n'osera pas en exiger la prise en considération, et encore moins en appeler au peuple à ce sujet. Les membres de ce gouvernement ont été plus